

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. QUELCH—ARTICLE DE JOURNAL DU 7 JUIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Dans son numéro du samedi 7 juin, le *Journal d'Ottawa* écrit ce qui suit:

M. Quelch se dit convaincu d'une guerre prochaine avec quelq. pays...

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, ainsi qu'en fait foi le hansard du vendredi 6 juin, que je cite:

A entendre certains honorables députés, on concluerait qu'une guerre est imminente.

M. MCIVOR—ARTICLE DE JOURNAL DU 7 JUIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Dans son numéro du 7 juin, le *Globe and Mail* m'accuse d'une chose dont je ne suis pas coupable. Il écrit que le discours terminé: "Il a repris son siège, tournant le dos à M. Pouliot". L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) est un libéral indépendant qui ne trahit pas sa réputation. Souvent je suis fier de lui et, si je ne partage pas toujours ses vues, je le respecte beaucoup.

M. POULIOT—ARTICLE DU "GLOBE AND MAIL" DU 7 JUIN

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je remercie mon estimé voisin de pupitre de son aimable geste et je pose à mon tour la question de privilège. Le même article du même journal ajoute:

Le président suppléant, M. Ross MacDonald (L., Brantford) a dû maintes fois faire appel au Règlement alors que plusieurs députés créditistes insistaient, à la suite de Jean-François Pouliot (L., Témiscouata), pour traiter de questions dont la Chambre n'était pas saisie.

Le compte rendu ajoute:

Après avoir rappelé M. Pouliot à l'ordre plusieurs fois, le président suppléant M. MacDonald fit remarquer...

Et ainsi de suite. Puis, le journaliste répète la même chose une troisième fois à l'égard de l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore). Ce compte rendu renferme plusieurs erreurs. Tout d'abord, je n'ai pas été rappelé à l'ordre par M. MacDonald, député de Brantford. Ce dernier n'était pas à la Chambre et il n'est pas président suppléant. Ce qui démontre que le *Globe and Mail* renseigne mal ses lecteurs.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. POULIOT—QUESTION INSCRITE AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je désire m'expliquer sur un autre fait personnel. Il s'agit d'une question préparée par moi-même et qui a été mutilée au point que je ne la reconnais plus et ne la considère plus comme étant mienne. Il y a eu une semaine vendredi, je remettais au greffier la question suivante:

1. Relativement à la déclaration ministérielle qui figure au hansard (14 avril 1947) voulant qu'une demande de passeport soit un document confidentiel, pourquoi, depuis quand et en vertu de quelle autorité en est-il ainsi?

2. Le passeport lui-même est-il un document confidentiel ou public et pourquoi?

La seule partie de cette question que je retrouve dans le hansard du 2 juin, est la suivante:

Pourquoi un passeport est-il un document confidentiel?

J'affirme qu'il n'est pas juste de mutiler une question de la sorte, de la dépecer et d'y accoler mon nom. La question qui figure au hansard n'est pas du tout celle que j'ai posée. Ce que je veux savoir est ceci: pourquoi la formule de demande de passeport est-elle un document confidentiel, tandis que le passeport lui-même ne l'est pas?

TROUPES EN VISITE

EXERCICE DE POUVOIRS DISCIPLINAIRES ET ADMINISTRATIFS PAR LES COMMANDANTS DE TROUPES AMÉRICAINES EN VISITE

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) propose la 3e lecture du bill n° 253 concernant les forces des Etats-Unis d'Amérique qui visitent le Canada, ainsi que l'exercice de la discipline et l'administration intérieure desdites forces.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Avant la 3e lecture, je désire formuler quelques observations sur la mesure. Je ne m'en prends pas au principe dont elle s'inspire; vendredi, il en a été décidé par un vote, lors de la deuxième lecture. Pendant l'examen du bill en comité plénier, cependant, on a prononcé des paroles qui me semblent quelque peu troublantes. Comme en fait foi le hansard du 6 juin, l'honorable député de Regina (M. Probe) s'est exprimé en ces termes:

Je désire poser au ministre une question à laquelle il pourra répondre s'il le juge à propos. Je crois que cette question est pertinente et qu'une déclaration précise devrait nous être faite à cet égard. Le comité devrait être renseigné au sujet du nombre des troupes américaines qui se trouvent présentement dans